

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/3 – AVANCES DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION ADELIE

Depuis 2011, la commune de Mons en Barœul a mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour l'association ADELIE. Des dispositions de même ordre sont prises en parallèle par la commune de Villeneuve d'Ascq.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association ADELIE une avance de trésorerie de 60 000 € pour l'année 2020, sans intérêt et remboursable à la fin de l'exercice,

- signer tous les documents correspondants.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2020 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 274